

Déclaration préalable

Alors que l'entreprise affiche un taux d'emploi des personnes en situation de handicap supérieur à l'obligation légale, le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste quasiment le double de celui du reste de la population.

En tant qu'entreprise humaine et digitale, Orange se doit de se démarquer des entreprises du CAC 40 voire d'être une entreprise innovante sur le plan humain.

Ce taux est assuré notamment grâce aux nombreuses reconnaissances des salariés qui souhaitent bénéficier du TPSH.

Le taux de recrutement était inférieur à l'engagement lors du précédent accord et reste en dessous de la prévision depuis le début de cet accord.

Il est regrettable de voir des alternants, diplômés lors de leur parcours chez Orange, repartir sur le marché de l'emploi d'autant que, comme souligné par Line Pélissier dans le magazine « Être » du quinzième hors-série, « le recrutement reste le principal enjeu sur nos cœurs de métiers : digital, réseaux télécoms et relation clients (...) »

Nous avons émis une réserve à la signature de cet accord sur le temps effectif des correspondants handicap dédié à l'activité comme stipulé dans cet accord. La visibilité de ce point manque au suivi. C'est pourtant un point essentiel à la réussite de la politique handicap dans laquelle s'est engagée Orange.

« (...) l'insertion professionnelle apporte aux personnes handicapées une activité, un revenu... Mais elle apporte également des talents, de la diversité et des atouts sur le plan humain. Ce n'est pas seulement une question d'équité, c'est aussi une chance pour l'entreprise, les managers et les autres salariés, et une certaine idée de la performance. » Muriel Pénicaud

Vos correspondants

Magali FERNANDES – 06 30 85 41 65
Loïc VINEZ FALGAYRAC – 06 77 05 63 41

<http://www.cfecgc-orange.org/handicap>

